

**Évolution des systèmes agraires collectifs : de la  
décollectivisation aux nouveaux arrangements. Cas du  
bas Cheliff, Algérie**

H. Amichi

► **To cite this version:**

H. Amichi. Évolution des systèmes agraires collectifs : de la décollectivisation aux nouveaux arrangements. Cas du bas Cheliff, Algérie. T. Hartani, A. Douaoui, M. Kuper. Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb, May 2008, Mostaganem, Algérie. Cirad, 12 p., 2009, Colloque- CD-rom. <cirad-00386096>

**HAL Id: cirad-00386096**

**<http://hal.cirad.fr/cirad-00386096>**

Submitted on 20 May 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

T. Hartani, A. Douaoui, M. Kuper, (éditeurs scientifiques) 2009.  
Economies d'eau en systèmes irrigués au Maghreb. Actes du  
quatrième atelier régional du projet Sirma, Mostaganem,  
Algérie, 26-28 mai 2008. Cirad, Montpellier, France, colloques-  
cédérom.

# Évolution des systèmes agraires collectifs : de la décollectivisation aux nouveaux arrangements

## Cas du bas Cheliff, Algérie

Amichi H.

AgroParisTech-UP Systèmes agraires et développement rural, 16 rue Claude Bernard 75231  
Paris Cedex 05

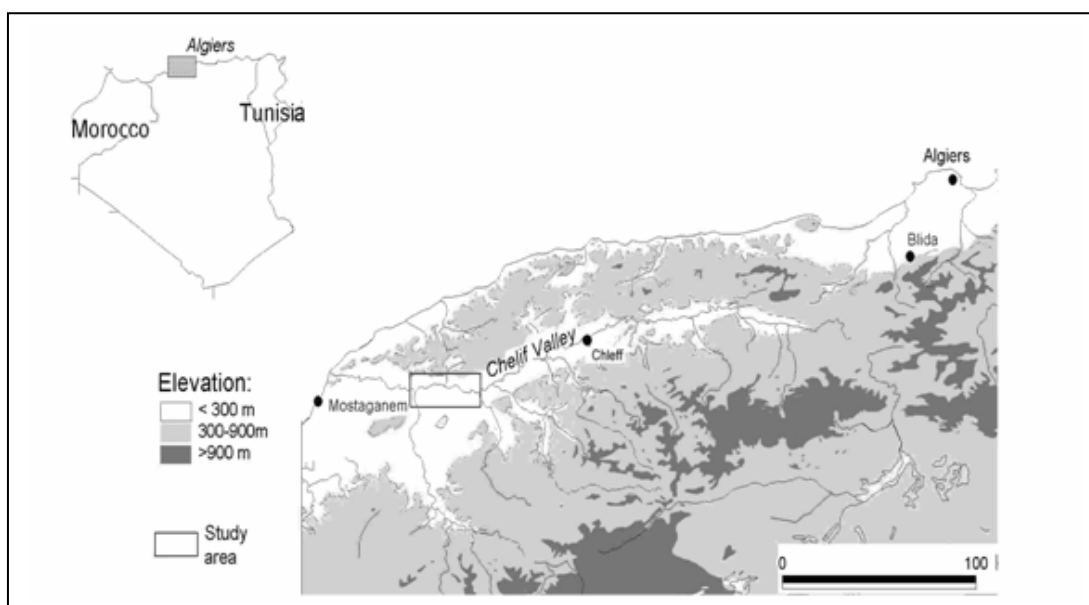
**Résumé** — L'histoire de l'agriculture algérienne a été marquée par plusieurs réformes appliquées avant et après l'indépendance du pays. Avant la colonisation française, la principale activité de la plaine du bas Cheliff était l'élevage transhumant en association avec une céréaliculture très extensive. L'arrivée des Français a provoqué un bouleversement profond de l'agriculture dans cette région. L'introduction de la charrue et de l'irrigation a permis de cultiver de nouveaux espaces et d'améliorer les rendements des cultures. Suite à ses améliorations techniques une situation duale de l'agriculture s'est installée : petite minorité de colons exploitant de vastes étendues sur les meilleures terres et une majorité de paysans indigènes refoulés sur de petites parcelles sur les piémonts. Au lendemain de l'indépendance, un secteur agricole étatique a vite remplacé les vastes domaines coloniaux. Les domaines autogérés nouvellement créés ont été gérés de façon très centralisée en perpétuant les mêmes systèmes de production que ceux de l'époque coloniale avec quelques adaptations. Plusieurs réformes se sont succédé sans pour autant apporter un réel changement. Mais en 1987, une nouvelle réorganisation du secteur agricole a donné naissance à des unités de production plus petites et plus autonomes. La création des Eac-Eai (exploitation agricole collective et individuelle) a induit une importante diversification des systèmes de production. La décollectivisation amorcée en 1987 ne s'est pas arrêtée à cette date, elle s'est poursuivie mais de manière informelle. Ce processus d'individualisation a soulevé de nombreux problèmes dans le fonctionnement général de l'agriculture locale notamment en termes de gestion de l'eau du réseau collectif, d'accès aux crédits, de sous-équipement des exploitations... Cet article propose une analyse historique de l'évolution des systèmes agraires afin de mieux comprendre la situation actuelle de l'agriculture dans la région et l'origine de la crise qui secoue ces dernières années les Eac. L'analyse diagnostic des systèmes agraires constitue le cadre d'analyse mobilisé pour comprendre le fonctionnement de l'agriculture locale. Les résultats technico-économiques des exploitations agricoles sont analysés, des pistes de projets agricoles sont proposées.

## Une plaine aux conditions pédoclimatiques défavorables

### Un périmètre irrigué entre deux massifs

La vallée du Cheliff, traversée par l'oued Chleff, se situe dans la partie nord du bassin versant du Cheliff qui occupe 22 % de la superficie de l'Algérie du Nord. Elle est composée de trois plaines : la plaine du Haut Cheliff, la plaine du Moyen Cheliff et la plaine du Bas Cheliff.

La zone étudiée, le périmètre du Bas Cheliff, est limité par le Moyen Cheliff à l'est, le périmètre de la Mina à l'ouest, le massif du Dahra au nord et le massif de l'Ouarsenis au sud.



**Figure 1.** La zone d'étude, la vallée du Cheliff.

Le périmètre du Bas Cheliff couvre une superficie d'environ 40 000 ha, correspondant à une vaste étendue d'orientation est-ouest. Il comporte plusieurs sous-périmètres d'irrigation dont le plus important en termes de dynamique agricole est celui d'Ouarizane.

### **Un climat semi-aride rude et contrasté**

Le climat des plaines du Cheliff et tout particulièrement celui du Bas Cheliff est caractérisé par des étés très chauds et des hivers froids. Les précipitations moyennes annuelles restent inférieures à 250 mm. Le régime thermique est caractérisé par des températures élevées en été où elles atteignent un maximum de 38 °C en moyenne accompagnées d'un climat sec. En hiver elles sont relativement basses avec une moyenne de 12 °C et une moyenne minimale de 5 °C.

### **Une plaine alluvionnaire avec des zones salées**

La plaine du Bas Cheliff est une plaine d'alluvions quaternaire. Elle est ceinturée par les piémonts du Dahra au nord et au sud par l'Ouarsenis qui lui fournissent un matériau par érosion. Les alluvions sont constituées essentiellement par des matériaux récents originaires des bassins versants du Cheliff. Ces alluvions dominées par des schistes et des marnes du Miocène sont souvent riches en sels, d'où l'existence de sols salins (salinité primaire) dans la plaine. Les sols de la plaine sont divisés en cinq classes : les sols salés, les sols hydromorphes, les vertisols, les sols peu évolués alluviaux et colluviaux et les sols calcimagnésiques.

Les principales ressources en eau disponibles pour l'irrigation du périmètre du Bas Cheliff sont les cours d'eau, les accumulations et les forages.

### **L'histoire agraire de la vallée du Cheliff**

L'Algérie a fait l'objet d'une exploitation intensive par les différents occupants qui se sont succédé par le passé ; le déboisement, les défrichements et l'érosion en furent la conséquence. Durant la période coloniale et après l'indépendance, la paysannerie a continué d'être l'objet de différentes réformes dont les orientations furent prises d'une manière unilatérale (autogestion, révolution agraire, restructuration et réorganisation du secteur).

## Période précoloniale avant 1830 : régression des emblavures et renaissance de l'économie pastorale

La plaine du Cheliff a longtemps été une terre de parcours. Les différentes phases de son histoire témoignent de l'hostilité de son climat et de la difficulté à travailler le sol. Les céréales, et le blé en particulier, étaient les cultures les plus répandues, conduites de manière extensive.

Les raisons principales de cette spécialisation sont le climat et le sol qui y sont propices, le mode de vie nomade, mais aussi la volonté des différents occupants romains, vandales, byzantins, arabes, turcs et français, qui ont pensé que l'Algérie pourrait fournir le complément de céréales dont ils avaient besoin.

La sédentarisation des tribus nomades par les rois Numides a favorisé le développement et la mise en valeur des terres — la région du Chélif fut probablement défrichée en cette période —, ils ont pu développer la céréaliculture et en particulier le blé.

Ensuite, pour répondre aux pénuries de céréales qu'a connues Rome durant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère, rongée par les latifundia, les Romains encouragèrent l'extension des emblavures et c'est à cette époque que la vallée du Cheliff semble s'être spécialisée dans la culture du blé. A partir du II<sup>e</sup> siècle, une tendance à la diversification de la production apparaît à la faveur de produits à forte valeur ajoutée (vigne, oliviers, arbres fruitiers) qui répondaient aux intérêts provinciaux.

Les instabilités politiques vécues après la cessation de la paix romaine provoquèrent une régression des emblavures. Il est probable que les nomades refoulés vers le sud par les Romains soient remontés avec leurs troupeaux vers le nord pour trouver de nouveaux pâturages, ce qui a provoqué une forte dégradation des cultures de blé. Cette renaissance de l'économie pastorale aux dépens de la culture de blé, s'est accentuée avec la conquête arabe.

## La période française

### **Première période de colonisation française, 1843-1920**

- Contexte politico-économique : origine et installation des colons

A partir de 1843, la plaine du Chélif devint accessible aux troupes françaises. Dès 1848 les premiers colons français, espagnols, piémontais commencent à arriver. L'émigration espagnole vers le Cheliff semble être la plus importante, notamment durant la période 1870-1880. L'installation des colons n'était pas aussi facile qu'ils le souhaitaient ; un climat rude, des moyens matériels réduits, et très peu de connaissance du milieu et de la façon dont ils allaient pouvoir subsister.

Il fallut plusieurs années d'expérience pour s'adapter à ces conditions. Petit à petit, de nouvelles méthodes sont mises en œuvre ; un colon d'origine alsacienne pratique le labour de printemps. Des pratiques d'irrigation timides voient le jour, des projets de construction de barrages se projettent, mais il faudra attendre cinquante ans pour qu'ils se réalisent.

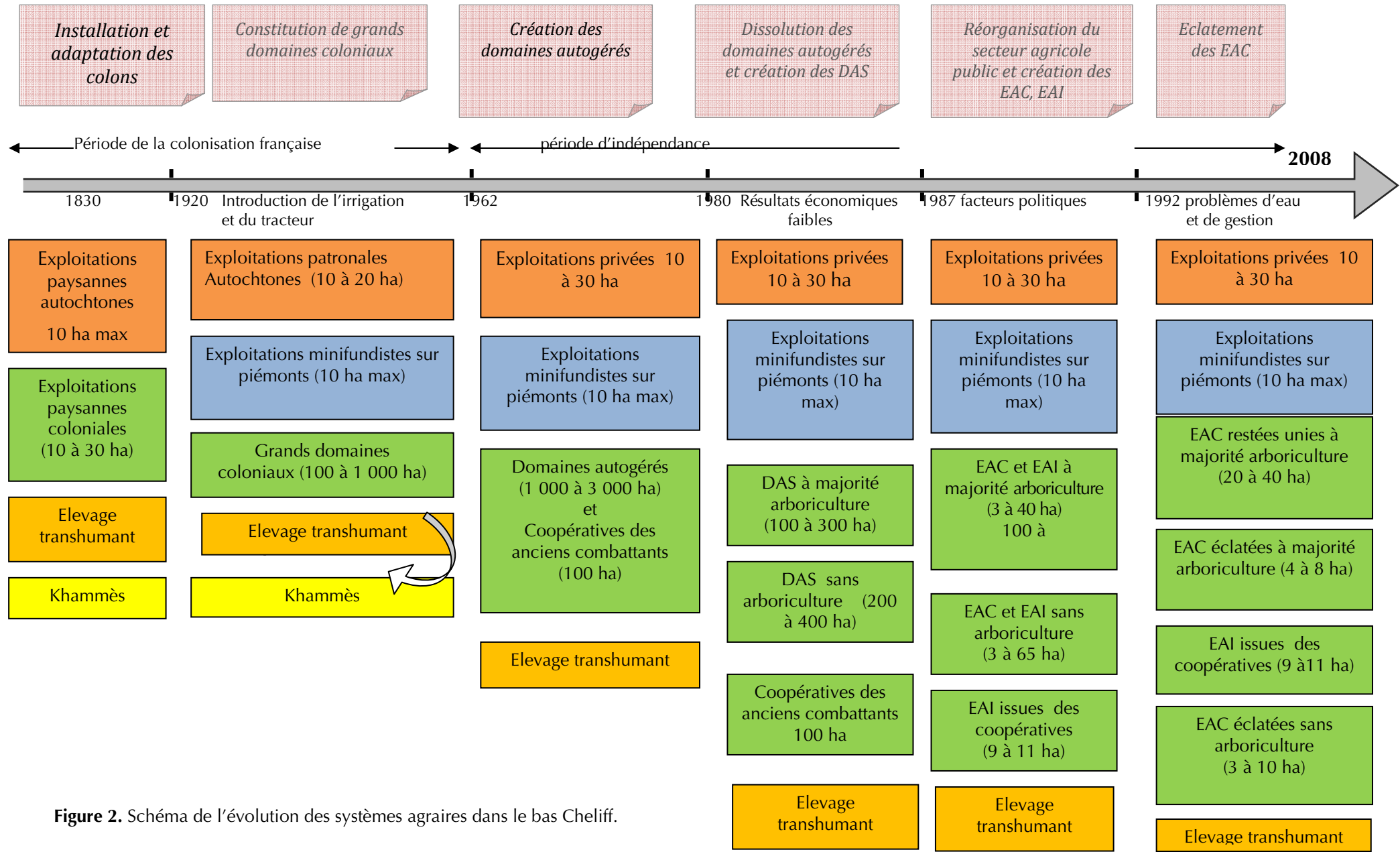
Le régime foncier algérien était l'une des questions vitales de la colonisation. L'objectif était de rendre possible l'acquisition des terres pour les Européens et particulièrement les Français. Au début de la conquête, le régime foncier autochtone était régi par le droit musulman. Ce statut avait une grande influence sur l'économie rurale autochtone : il existait, en effet, deux grands groupes de terres : les terres *melk*, de propriété individuelle et les terres *arch*, terres collectives de tribu.

En terre *melk* régnait la plupart du temps l'indivision qui donne l'illusion de la propriété collective. Ce régime foncier restait extrêmement complexe, malgré toutes les tentatives françaises de le modifier. Il a limité la colonisation européenne, en freinant la vente des terres entre autochtones et Européens et il a contribué à détourner les autochtones de tout effort en vue d'améliorations techniques.

- Contexte agricole : l'élevage et la céréaliculture, principales activités

L'élevage était la seule forme possible d'activité agricole dans cette situation d'instabilité politique. Une forte présomption nous conduit à dire que la plaine alluvionnaire était peu cultivée, en raison principalement de la difficulté à travailler le sol et du manque d'équipement qui l'aurait permis. De ce fait elle est restée principalement une terre de parcours jusqu'à l'introduction de la charrue. Quatre grands systèmes et structures de productions se distinguaient.

Facteurs déclenchant



**Figure 2.** Schéma de l'évolution des systèmes agraires dans le bas Cheliff.

L'élevage ovin constitue pour les autochtones la principale activité, leur survie en dépend. Pendant l'hiver dans les régions steppiques, le cheptel se nourrit principalement de l'alfa, qui est une plante sauvage disponible en cette période de l'année. Avant le début du printemps, les pasteurs prennent le chemin du Tell, situé plus au nord pour trouver des pâturages. Après plusieurs jours de marche, ils s'installent dans des terres inoccupées et le plus souvent indivises ; profitant ainsi de l'abondance de l'herbe au printemps en attendant le début de la vaine pâture. Avant les premières pluies d'automne, éleveurs et troupeaux descendent vers les régions chaudes du Sahara pour y passer l'hiver. Le déplacement se fait en groupe de familles pour pouvoir surmonter ensemble les difficultés que l'on peut rencontrer en cours de route. L'effectif du cheptel doit être assez important pour qu'un tel déplacement en vaille la peine, il varie en générale de 300 à 1 000 têtes par famille.

Plus de 50 % des exploitations paysannes autochtones n'atteignent pas 10 ha. Le système de production dominant est celui de la polyculture-élevage. Les principales cultures sont constituées par les céréales, en particulier le blé dur qui sert d'alimentation de base et l'orge qui peut être consommé en vert par les animaux. Avec les céréales, quelques légumineuses viennent compléter la ration alimentaire à savoir les fèves, pois chiche et lentilles. Un petit élevage est souvent associé aux céréales, notamment l'élevage ovin. Il est constitué de 5 à 10 brebis en moyenne pour fournir l'essentiel des protéines animales. On les élève aussi pour leur laine qui sert le plus souvent à l'habillement. Le caprin, autre animal rustique est parfois présent, mais d'une manière beaucoup moins importante que les ovins ; on garde souvent une ou deux chèvres pour le lait. Par contre, l'élevage bovin est très peu présent, on comptait très peu de paysans qui pouvaient posséder une ou deux vaches.

Le fonctionnement du système de production de ces exploitations est basé sur l'assolement biennal ; une année de culture et une année de jachère. Une partie de la terre est plantée en blé dur et/ou en orge en général et l'autre moitié est laissée en jachère. L'année qui suit, on cultive la jachère en céréales et on laisse reposer celle qui a été cultivée l'année précédente. Le labour de printemps a été adopté progressivement par certains paysans autochtones, ce principe de jachère travaillée a été introduit par les colons espagnols. Mais les façons apportées par les paysans autochtones sont loin d'être équivalentes à celles des colons, vu la différence en terme d'équipements et le temps important de travail nécessaire pour le faire. L'autochtone consacre plutôt son temps à son autre activité qui est l'élevage.

Les immigrés européens appartiennent surtout à des peuples méditerranéens : Français, Espagnols, Italiens. Dans leurs pays d'origine, ils pratiquaient déjà de la céréaliculture. Ils ont donc apporté en Algérie leurs traditions, leurs méthodes. Il a fallu aux colons européens une soixantaine d'années pour parvenir à dégager un ensemble de méthodes culturelles propres à l'Algérie. A leur arrivée des lots de terres de 10 à 30 ha leur ont été attribués.

La culture des céréales demeure extensive et l'assolement comporte une année de jachère pour une année de culture. Les colons ont des rendements moyens de 8 à 9 quintaux à l'hectare, les autochtones de 5 à 6. Par le dry-farming, par la sélection des semences, par le choix de variétés appropriées, on parvient à augmenter et à régulariser les rendements, mais ceux-ci dépendent avant tout de la pluviométrie, sur laquelle l'homme est sans action. Certaines années, l'absence de pluie au printemps et le sirocco détruisent presque complètement la récolte ; pour le blé tendre surtout, les rendements varient de 3 à 25 quintaux selon les conditions climatiques.

Dans les plaines alluvionnaires du Chélif, les colons remplacent progressivement les céréales par des cultures plus rentables comme la vigne, l'orange, le tabac.

La constitution du vignoble a entraîné de grands frais et exigé des mises de fonds considérables. Mais de grandes fortunes se sont faites dans la culture de la vigne ; la plus-value des terres a été très forte. C'est à partir de 1880 que le vignoble algérien a pris une grande extension. La vigne est très appropriée au climat de l'Algérie ; elle souffre moins de la sécheresse que les plantes annuelles.

La culture des agrumes, coûteuse et délicate fut entreprise d'une façon moins importante que la vigne. A cette époque, les agrumes algériens luttent difficilement contre la concurrence espagnole notamment. La culture du coton fut essayée dès 1854 et eut son apogée au moment de la guerre de Sécession. Elle était encouragée par des primes ; lorsque ces primes furent supprimées, la culture fut abandonnée. Elle fut reprise à partir de 1904, puis de nouveau délaissée pendant la première guerre mondiale.

Les autochtones propriétaires cultivent parfois eux-mêmes et quelques fois ils afferment leurs terres, mais à court terme. Le plus souvent, ils font cultiver leurs terres par des *Khammès* ou des métayers au cinquième (de l'arabe *khamisa*, cinq) ; dans ce cas, le paiement du cultivateur n'est pas déterminé à

l'avance : il consiste dans une part de la récolte. Le propriétaire fournit la terre, le cheptel et la semence, le *Khammès* fournit son travail ; au dépiquage, le propriétaire garde les quatre cinquièmes de la récolte. Comme les rendements sont très irréguliers, qu'il n'y a pas d'assolement ni fumure, et que le *Khammès* n'a pas d'avances, il s'endette rapidement et devient une sorte de serf.

Ce mode d'exploitation de la terre freine l'évolution de la culture autochtone et n'incite pas le métayer à chercher des améliorations, puisqu'il n'a la jouissance de la terre que pour un an. Le Khammessat est pratiqué par la majorité des grands et même des moyens propriétaires.

### **Deuxième période de colonisation française, 1920-1962**

- Extension des terres cultivées avec l'apparition du tracteur et la technique du dry-farming

A partir des années 1920, l'apparition du tracteur a libéré progressivement les agriculteurs de la plaine du Chéouiff de l'attelage animal et a permis de cultiver de nouvelles terres consacrées auparavant au fourrage. Le travail du sol ne devient plus une entrave au développement des cultures. Il permet des travaux plus rapides, plus profonds et mieux distribués dans le temps. Les rendements sont appréciables, ces quelques quintaux de céréales en plus et les récoltes de quelques hectares repris des fourrages, représentent un bénéfice considérable pour le colon.

D'autre part, on introduit le dry-farming, ce qui ne constitue pas entièrement une nouveauté puisque cette méthode réutilise la notion de labours préparatoires anciennement pratiqués en Afrique du Nord. Le système est basé sur l'assolement biennal, mais au lieu de laisser un an sur deux les terres en jachère incultes, on pratique des façons culturales permettant d'emmagasiner de l'eau dans le sol. Au début des années 1920, on se contentait en général de réaliser des labours préparatoires au printemps ou en été.

Cette méthode avait pour but de permettre la culture du blé dans les régions recevant moins de 500 mm d'eau par an. (Mollard, 1950). Ce procédé de culture de zone sèche a permis de travailler davantage de terre et d'avancer de plus en plus vers les régions intérieures du pays.

Ces gains de superficie cultivée et de rendement permettent aux agriculteurs d'améliorer leur niveau de vie, les rendant moins réticents à la révolution de l'eau qui jusque-là était impossible.

- L'irrigation, un facteur d'intensification de l'agriculture dans la région

Dans une région comme le bas Cheliff, aux pluies rares et irrégulières, les problèmes hydrauliques présentent une importance exceptionnelle : tantôt il s'agit d'assécher des marais ou d'alimenter en eau potable les villes et les villages, tantôt d'aménager et de multiplier les points d'eau pour abreuver les troupeaux et de concevoir l'hydraulique agricole proprement dite.

On distingue les barrages-déversoirs et les barrages-réservoirs. Les barrages-déversoirs ou barrages de dérivation sont les moins coûteux et les plus faciles à établir, mais ils ne peuvent irriguer qu'une étendue de terrain proportionnelle au débit naturel des cours d'eau et ne servent qu'aux irrigations d'automne et de printemps. C'est l'exemple du barrage de dérivation du Bas Chéouiff créé en 1937.

C'est surtout en favorisant la pénétration des eaux dans le sol pendant la période des pluies qu'il se constitue des réservoirs aquifères souterrains permettant à la région du Bas Chéouiff de lutter contre la sécheresse. Des aménagements simples et des travaux de détail, entrepris par les propriétaires eux-mêmes : restauration des bassins-versants, plantation d'arbres, fossés horizontaux sur les pentes, protection des sources, barrages rustiques sur les ravins, diminuent le ruissellement, retardent l'écoulement des eaux et favorisent leur absorption en même temps qu'ils diminuent l'évaporation.

Par ailleurs, les colons ont vite compris que sans l'irrigation, la pratique de l'agriculture dans le Bas Cheliff serait illusoire. Pour faire face aux aléas climatiques du Bas Cheliff notamment en termes de sécheresse et de la forte variabilité du régime des pluies, l'Etat français sous l'impulsion des colons a dû investir dans les périmètres irrigués. Le premier était celui de la Mina près de Relizane en 1932, puis celui du Bas Cheliff en 1937.

- Conséquences de l'introduction de l'irrigation et de la charrue sur le paysage agraire du Bas Cheliff

L'introduction de la charrue et de l'irrigation était un élément marquant de cette période. Un vrai travail du sol a permis non seulement l'accroissement des rendements par hectare cultivé mais aussi d'augmenter la superficie travaillée par actif. Les terres qui étaient auparavant destinées aux fourrages des attelages sont désormais consacrées à d'autres cultures qui commencent à façonner le paysage agraire du Bas Cheliff.

La petite propriété tend à disparaître au profit de vastes domaines. La plupart des vignobles se sont fortement étendus grâce aux nouvelles installations perfectionnées. La culture des céréales exige de vastes surfaces pour être rémunératrice. Les lots de colonisation, très petits à l'origine, ont été remembrés et se trouvent regroupés entre les mains d'un petit nombre de propriétaires. De ce fait les colons sont tentés d'acquérir plus de terrains, au point que certains d'entre eux atteignent les 2 000 hectares. Le soutien inconditionnel de l'Etat français aux colons fait que les investissements en infrastructures et les soutiens financiers ne cessent de s'accroître.

Coton, riz, vigne et arboriculture sont devenus des cultures possibles dans la plaine du Bas Cheliff grâce à la charrue et à l'irrigation, introduite pour pallier les insuffisances et irrégularités des pluies qui caractérisent la région. La dérivation de l'Oued Chleff en 1937 a permis de constituer des stocks d'eau assez importants à l'aide de bassins construits à cet effet, ce qui a rendu la longue période de sécheresse moins contraignante pour l'agriculture locale.

Ce sont surtout les autochtones qui fournissent la main-d'œuvre, en général non qualifiée, pour les gros travaux de vendange et de moisson. Les travailleurs autochtones ont une situation précaire ; ils travaillent pendant la période des semis et des moissons et pour beaucoup d'entre eux combinent les travaux sur leurs propres terres avec ceux qu'ils effectuent chez le colon. C'est une main-d'œuvre essentiellement temporaire ; le personnel au mois, résidant à demeure sur la ferme, est en général très restreint. Une partie des employés autochtones est recrutée dans la population locale, le reste dans d'autres régions. L'abondance et le bas prix de la main-d'œuvre sont nécessaires pour compenser la médiocrité et l'irrégularité des rendements agricoles.

Durant cette période, l'activité principale pour tous les autochtones était la céréaliculture associée à l'élevage ovin. L'abondance des terres de parcours était propice au développement de l'élevage.

Le début des années 1920, qui marquent la fin de la première guerre mondiale, constitue un tournant dans l'émergence d'une nouvelle classe de la paysannerie algérienne. Après la guerre, les pays vainqueurs, et entre autres la France, connaissent une forte demande en produits agricoles notamment en viande, qui ne peut être satisfaite par les productions nationales, les regards se tournent alors vers l'Afrique du Nord et sur l'Algérie en particulier.

Les éleveurs autochtones profitant d'un accès privilégié au marché européen à travers la France, voient leurs revenus augmenter. Cette situation dure plusieurs années, le temps que les éleveurs accumulent suffisamment de capital pour être investi dans le foncier – compte tenu de l'absence des banques – et acquièrent des terres auprès d'autres autochtones le plus souvent.

Le droit de succession de la propriété foncière « *Frédha* » régi par les lois musulmanes a grandement facilité l'achat des terres. Ces lois octroient une part de la terre aux filles héritières (d'une part moindre que les hommes), dont elle bénéficie en libre usage. Comme les femmes s'impliquent peu ou pas dans l'activité agricole, elles vendent souvent leur part de terre. Cette loi offrait la possibilité aux éleveurs, qui avaient cumulé du capital, d'acheter plus de 1 000 hectares. La vente se faisait par acte notarié auprès du *Cheikh* (homme de religion).

Les éleveurs acquéreurs de nouvelles terres sont restés fidèles à leur activité d'élevage, c'est en effet leur descendance qui a pris le relais en cultivant les terres. C'est ce qui a donné naissance aux exploitations agricoles patronales que nous connaissons aujourd'hui.

L'extension des emblavures et l'agrandissement des exploitations coloniales ou autochtones ont réduit considérablement les terres de parcours. Les éleveurs ont ainsi de plus en plus de difficultés à installer leurs troupeaux pour passer le printemps et l'été dans la plaine du Bas Chélif. Même sur le peu de terres disponibles, une concurrence s'installe entre les éleveurs transhumants et les autres exploitants de la région qui commencent à faire de l'élevage. La réduction des effectifs en est la conséquence directe.

Au cours cette période, deux classes de paysans commencent à se distinguer : d'une part, les paysans qui ont pu suivre le mouvement engagé par les colons c'est-à-dire acquérir de nouvelles pratiques agricoles, introduire la mécanisation et agrandir leur exploitation, et d'autre part, les paysans qui ont subi les changements et se sont fait refouler vers les zones de piémont, sur de très petites exploitations d'à peine 10 ha.

Dans la zone de piémont, les paysans pratiquent une agriculture extensive, produisent des céréales et des légumineuses pour l'autoconsommation. Les rendements du blé dur et de l'orge sont très faibles : 3 à 5 quintaux par ha. Presque aucun travail ou amélioration du sol n'est apporté aux cultures, seul un labour superficiel est pratiqué au début d'octobre à l'aide d'un araire en bois tiré par un âne ou un



mulet. Un petit élevage d'ovin et caprin de 5 à 10 têtes est souvent associé aux cultures. Ces petits exploitants ont tenté de mettre en œuvre les mêmes pratiques culturales et d'utiliser les mêmes types d'intrants que les colons, mais la faiblesse des résultats obtenus, dus aux mauvaises conditions agro-écologiques et à la faiblesse de leurs moyens financiers, ne leur ont pas permis de continuer.

La situation se dégrade progressivement et les agriculteurs doivent de plus en plus travailler en dehors de leur exploitation. Ce système dual non seulement ne permettait pas aux agriculteurs des zones de piémont de maintenir leur situation initiale, mais les engageait dans un processus de paupérisation.

Etant donné la faiblesse des rendements et la part minime des céréales réservée au *Khammès*, ce mode d'exploitation se pratique de moins en moins dans la région du Bas Cheliff. Les *Khammès* disparaissent complètement après l'indépendance du pays. La plupart d'entre eux ont rejoint les grands domaines autogérés créés par le nouvel Etat algérien. Ils y étaient recrutés le plus souvent comme saisonniers.

Par contre, une petite minorité de *Khammès* a pu hériter de quelques hectares de leurs anciens employeurs. Grâce à leur expérience du travail de la terre, ils ont su dégager des revenus qui leur ont permis d'acheter d'autres terres. Petit à petit, les exploitations s'agrandissent et vont former avec les exploitations patronales algériennes les exploitations du secteur privé après l'indépendance du pays.

## Période d'indépendance, 1962

### *Premières années d'indépendance : création des domaines autogérés*

Les anciennes terres coloniales récupérées par l'Etat, qui occupaient une superficie de 3 millions d'hectares, forment le secteur public dit autogéré qui fournit à cette époque 75 % de la production agricole brute. Le secteur privé agricole, constitué de plus de 600 000 exploitations agricoles, fournit le reste.

La région du Bas Cheliff, à l'instar de tout le pays, a vu la création de plusieurs domaines autogérés, leur superficie variant de 1 000 à 3 000 ha. Chaque domaine est géré par un directeur représentant l'Etat et un président qui est souvent un ancien ouvrier des domaines coloniaux. Les plans de culture sont dictés par l'administration centrale, la fixation des prix et la commercialisation sont à la charge des offices créés à cet effet. L'agriculteur devenu fonctionnaire, doit travailler un nombre d'heures défini sans pour autant se soucier des résultats économiques du domaine.

Les coopératives des anciens combattants ont été créées aussi durant la première décennie de l'indépendance à partir des domaines coloniaux, c'était une façon de récompenser les anciens combattants de la révolution algérienne. Leur gestion est la même que celle des domaines autogérés mais avec une superficie beaucoup plus réduite (environ 100 ha).

Les premières années après le départ des colons, l'objectif assigné était d'assurer la continuité de l'activité agricole. Les cultures laissées par les colons sont reprises par les domaines autogérés sauf la vigne qui a été arrachée quelques années après.

Chaque domaine est orienté vers un type de culture donnée. Certains sont spécialisés dans l'arboriculture héritée de la colonisation ou plantée après l'indépendance. Les agrumes occupent la première place, viennent ensuite les grenadiers et les oliviers. On y associe souvent des céréales et des cultures maraîchères. Par contre, l'élevage est inexistant, à part l'élevage personnel des ouvriers pratiqué en dehors des heures de travail du domaine. Les ouvriers sont le plus souvent des saisonniers qui ont beaucoup de temps à consacrer à leur élevage. D'autres domaines sont orientés vers les cultures maraîchères et le coton qui ont remplacé le vignoble des colons. L'élevage ovin y est présent de façon plus importante que dans les domaines orientés vers l'arboriculture. Une certaine coordination entre les domaines est assurée du fait de la planification centralisée mais aussi par des échanges de produits agricoles si nécessaire.

Peu de minifundistes sur piémont ont pu accéder à un travail dans les domaines autogérés. La plupart de ces minifundistes continuent de pratiquer une agriculture d'autosubsistance en attendant l'occasion de travailler comme saisonniers ou journaliers pour compléter leur revenu. D'autres ont opté pour l'émigration et constituent d'ailleurs la première vague d'émigration notamment vers la France pour trouver un emploi.

Les exploitations du secteur privé sont le prolongement des exploitations patronales algériennes de l'époque coloniale avec d'autres exploitations nouvellement émergées après le rachat de quelques terres de colons quelque temps avant leur départ. Ces exploitations qui ont perpétué leur ancien système de production et ont pu accumuler du capital commencent à investir dans l'achat de matériel agricole et dans des cultures à forte valeur ajoutée comme l'arboriculture.

## Les années 1980 : les restructurations agraires

- Dissolution des domaines autogérés et création des DAS

La fusion des deux secteurs autogérés et celui de la révolution agraire est intervenue pour mettre fin aux problèmes de fonctionnement et aux déficits financiers que connaissent la plupart de ces structures. La dissolution des grands domaines a donné naissance aux domaines agricoles autogérés restructurés (Daar). Les Daar, vite remplacés par les domaines agricoles socialistes (Das), furent accompagnés par la création de fermes pilotes ou fermes d'Etat, forme vers laquelle devaient évoluer les exploitations restructurées, selon les premiers écrits sur la restructuration économique en Algérie.

En termes de gestion et de systèmes de production, il n'y a pas eu beaucoup de changement. La superficie agricole et le nombre d'ouvriers ont été réduits, ce qui peut faciliter la gestion, mais ces changements n'ont pas eu pour conséquence une augmentation de la production ou de la productivité malgré l'introduction du principe de la sanction positive ou négative.

Conçue pour donner un visage nouveau au secteur agricole public, l'opération de restructuration, qui s'est soldée par le renforcement du contrôle de l'Etat sur l'organisation de l'activité agricole ainsi que par la centralisation de la décision économique, a vite été mise en cause par ceux-là mêmes qui lui avaient donné le jour et qui, sous la pression des institutions financières internationales, se sont vus chargés de la promotion de l'économie de marché. En effet, à peine les premiers résultats ont-ils commencé à apparaître qu'une nouvelle réorganisation du secteur agricole était lancée.

- La réorganisation de 1987

L'opération de réorganisation du secteur agricole entamée en 1987 relève du champ d'analyse politique et est le résultat des contradictions opposant entre elles les fractions dirigeantes de cette époque : la fraction libérale du bloc au pouvoir impose désormais sa vision de la gestion de l'économie nationale.

La réorganisation des domaines agricoles du secteur public a créé véritablement des unités d'exploitation plus modestes et plus autonomes par le partage des Das : 22 000 exploitations agricoles collectives (Eac) et 5 000 exploitations agricoles individuelles (Eai) ont été constituées sur 2,5 millions d'hectares. Les EAC ont un droit de jouissance perpétuelle sur la terre et sont en indivision.<sup>1</sup>

Parmi les principales caractéristiques de la nouvelle restructuration, on retiendra l'autonomie de gestion et la propriété des moyens de production. La loi réorganisant le secteur agricole met désormais fin au système de gestion centralisé, de même qu'elle consacre le principe de la gestion autonome. Elle stipule en effet que « nul ne doit s'immiscer dans l'administration et la gestion des exploitations agricoles individuelles et collectives ». Les nouveaux attributaires disposent du droit de propriété réel sur l'ensemble des moyens de production de leur exploitation (matériel, bâtiments, cheptel, vergers,...), à l'exception de la terre sur laquelle ils exercent le « droit de jouissance perpétuelle » « Octroyés dans l'indivision et à parts égales entre les membres du collectif », ces droits réels sont cessibles et saisissables.

A l'issue de cette réorganisation plusieurs EAC et EAI ont été créées dans notre zone d'étude. Ce type d'exploitation a hérité d'une grande part de l'arboriculture de l'ex domaine, leur superficie varie entre 20 et 40 hectares dont 70 % d'agrumes et 20 % d'oliviers. Le nombre d'actifs varie de 3 à 7. La superficie consacrée à la céréaliculture est très minime. L'élevage est inexistant d'où le recours à l'achat du fumier pour fertiliser les plantations. L'occupation des terres labourables est différente selon l'orientation de chaque groupe d'agriculteurs mais en général on y cultive des céréales.

✓ EAC et EAI issue de la dissolution des domaines spécialisés dans les cultures maraîchères : sont des exploitations à arboriculture. Elles représentent 80 % des exploitations, un nombre d'actif variant de 1 à 8 actifs pour une superficie de 3 à 65 hectares, et associent le plus souvent à l'arboriculture des cultures maraîchères, en particulier l'artichaut.

✓ Les exploitations sans arboriculture : Ce type représente 20% des exploitations issues des domaines spécialisé dans le maraîchage, d'un nombre d'actif variant entre 4 à 7, pour une superficie de 17 à 38 hectares. La principale spéculation reste les cultures maraîchères associées à des céréales et un élevage ovin développé individuellement.

---

<sup>1</sup>Djenane, 1997

✓ Les Eai issues de la dissolution de la coopérative des anciens combattants ont hérité des vergers d'agrumes et des terres labourables sur la plaine. Ces terres sont le plus souvent en cultures maraîchères. Leur superficie varie de 9 à 11 ha et sont constituées d'un seul actif par exploitation.

## 1992 et l'éclatement des Eac

La nouvelle forme d'exploitation des terres du domaine public n'a pas tardé à montrer, elle aussi, ses limites. Après quelques années de travail en commun, les différends et les conflits entre agriculteurs commencent à ressurgir.

En l'absence d'une réglementation qui définit clairement les responsabilités et les rôles de chaque attributaire, le fonctionnement du collectif est progressivement remis en cause. L'absentéisme de certains durant les périodes de travail est à l'origine de conflits, les autres membres finissent par les exclure et forment ainsi deux fractions au sein de la même exploitation.

Le deuxième point de discorde est celui du choix des cultures à mettre en place. Certains attributaires privilégient les investissements à moyen et long terme (cultures pérennes), d'autres préfèrent investir dans des cultures qui rentrent rapidement en production, vu la difficulté de subvenir à court terme aux besoins de leur famille.

L'existence de quelques affinités familiales au sein du groupe n'est pas d'un grand avantage pour celui-ci, car elles aboutissent à la formation de sous-groupes.

Pour remédier à leurs différends, les attributaires ont trouvé un arrangement à l'amiable que nous avons relevé dans la presque totalité des Eac enquêtées. Celui-ci consiste à partager les terres à parts égales entre les différents attributaires de l'exploitation. Le phénomène commence à prendre de l'ampleur au point que très peu d'exploitations restent en collectif. La faiblesse des résultats économiques enregistrés après quelques années de travail en commun n'est pas sans conséquences sur l'amplification du phénomène d'éclatement.

## La situation actuelle de l'agriculture dans le Bas Cheliff

L'étude menée dans le Bas Cheliff qui s'est centrée notamment sur les exploitations agricoles collectives (Eac) montre une forte tendance des exploitants à se diviser. La majorité des Eac que nous avons enquêtés se sont restructurées en plusieurs entités au sein des exploitations collectives, c'est ce que nous appelons « l'éclatement des Eac ». Ce phénomène qui s'est développé à partir de 1992 a eu des effets très négatifs sur le fonctionnement des exploitations, notamment en terme juridique. Ces nouvelles entités qui ne sont pas reconnues par la loi ne peuvent pas avoir accès d'une manière individuelle aux aides et aux services qu'offrent l'Etat, en particulier, à l'eau et au crédit agricole. Cette situation qui perdure dans le paysage agraire actuel n'est pas sans conséquence sur la viabilité économique des exploitations et sur la réalisation des investissements productifs.

## Conséquences de l'éclatement des EAC sur le paysage agraire actuel

### *Spécialisation progressive*

On assiste après l'éclatement des Eac à une régression de certaines cultures exigeantes en main-d'œuvre. Un travail qui se faisait avant collectivement est rendu aujourd'hui très difficile individuellement. Le recours à la location d'une main-d'œuvre externe n'est pas possible compte tenu de la situation financière critique de la plupart des exploitations avant et après leur division. De ce fait, la diversification des cultures est moins fréquente, laissant place à une spécialisation progressive. C'est le cas avec les tomates, l'oignon, l'ail, les pommes de terre qu'on ne retrouve presque pas dans les assolements actuels des exploitations.

### *Sous équipement des exploitations*

L'éclatement des Eac a entraîné le démantèlement de tout ce qui était en commun, notamment le matériel agricole. Les tracteurs et leur suite, hérités des domaines socialistes ont été vendus (à bas prix souvent) pour pouvoir partager l'argent. Ces ventes ont entraîné un sous-équipement des exploitations, le partage étant largement insuffisant pour permettre l'achat de matériel pour chacune des exploitations, celles-ci s'orientent le plus souvent vers la location.

Durant les pointes de travail, les tracteurs sont très demandés et vu l'insuffisance de l'offre, les agriculteurs se trouvent contraints de réduire le plus possible ou décaler le travail du sol, ce qui a influencé négativement le rendement de certaines cultures. Le choix des cultures dans le futur se fera désormais en fonction des moyens de production.

### ***Répercussions sur la gestion d'eau***

La nouvelle structure des exploitations pose un sérieux problème de gestion de l'eau du réseau public. Ce réseau n'est plus adapté aux nouveaux parcellaires, avec des bornes d'irrigations conçues pour irriguer un certain nombre d'hectares, il est plus que jamais remis en cause. De ce fait, des agriculteurs qui se trouvent sans accès à l'eau du réseau public fabriquent à leur manière des mécanismes qui leur permettent d'acheminer l'eau à leur parcelle, parfois au détriment du fonctionnement global du réseau public, en occasionnant des pertes considérables en eau.

L'office de l'irrigation du périmètre responsable de la gestion et de la vente d'eau, se dit « dépassé » par les événements. Il est contraint de vendre l'eau aux nouvelles exploitations formées, bien qu'elles ne soient pas reconnues par la loi. Une réadaptation du réseau public aux nouveaux parcellaires des exploitations est loin d'être envisagée par les pouvoirs public.

### ***Conséquences sur l'accès aux aides et crédits agricoles***

Le fait que la division des Eac ne soit pas reconnue par la loi a rendu l'accès aux crédits et aides de l'Etat impossible. Faute d'un remède à cette situation, les Eac divisées se trouvent à la traîne des autres exploitations qui bénéficient des aides de l'Etat, notamment dans le cadre du Plan national du développement agricole (Pnda) lancé en 2001.

## **Caractéristiques technico-économiques des systèmes de productions actuels, des performances très contrastées**

On constate deux grandes catégories d'exploitations grâce aux modélisations des résultats économiques des exploitations agricoles enquêtées qui permettent d'analyser leur évolution à moyen terme.

### ***Les exploitations en phase de capitalisation***

Les exploitations patronales spécialisées dans les cultures maraîchères ont des moyens de production et un niveau d'investissement largement supérieur à toutes les autres. Il en résulte des revenus agricoles par ha et par actif familial très élevés qui dépassent le plus souvent les 10 000 euros. Leur choix de se spécialiser dans l'artichaut notamment, caractérisé par un rendement assez important, a permis de dégager une forte valeur ajoutée par hectare ce qui n'a pas été sans conséquence sur le revenu. L'utilisation de moyens modernes de production et de nouvelles techniques d'irrigation, à savoir l'irrigation par goutte à goutte, a réduit très largement les charges et le temps de travail consacrés jusque-là à ce type de production. La micro-irrigation permet non seulement une économie d'eau mais aussi d'éviter le développement des mauvaises herbes et économise par la suite le temps de travail consacré au désherbage. Très vite, ces exploitations vont continuer à accumuler du capital et vont devoir investir davantage dans leur production et développer d'autres activités complémentaires, probablement l'élevage laitier.

Les exploitations à dominance arboricole qu'elles soient patronales ou Eac ont également de bons revenus agricoles ; elles vont accumuler du capital comme les exploitations précédentes mais à un rythme plus lent. Leur intérêt est d'arriver à planter davantage d'arbres fruitiers, avec d'autres variétés que l'oranger, et de commencer à renouveler les vergers qui sont déjà vieux. Par la suite, le développement d'un élevage laitier de petite taille leur serait bénéfique, vu la disponibilité en herbe dans leurs vergers et la disponibilité de surfaces cultivables entre les arbres pour les plantes fourragères telles que le sorgho, le bersim et le trèfle. Une meilleure utilisation des terres dans le périmètre irrigué du Bas Cheliff est plus que jamais souhaitée.

D'autres exploitations sont en position intermédiaire comme les exploitations à dominance cultures maraîchères ou arboricoles associées parfois au maraîchage. On distingue deux catégories d'agriculteurs dans ce type d'exploitations. Les agriculteurs de bornes supérieures auront la possibilité de capitaliser très lentement, très probablement dans le petit élevage laitier pour ceux qui font de l'arboriculture, et dans l'élevage ovin pour ceux qui sont orientés vers l'artichaut tandis que les agriculteurs de bornes inférieures vont faire partie des exploitations en difficulté.

### **Les exploitations en difficulté**

Ces exploitations dégagent des revenus agricoles inférieurs au seuil de survie qui est égal au coût d'opportunité du travail dans un autre secteur d'activité. Ces agriculteurs sont voués à la disparition à moyen terme soit par leur émigration ou celle de leurs héritiers ou par la vente de leur force de travail localement. Cette situation s'applique beaucoup plus aux agriculteurs qui se trouvent sur les piémonts. Ces derniers pratiquent une agriculture d'autosubsistance et étant donné la faiblesse de leurs rendements ils sont appelés le plus souvent à travailler comme saisonniers. Cette zone constitue un réservoir assez important de main-d'œuvre qui ne peut qu'être bénéfique pour les exploitations qui se trouvent dans la plaine.

Les éleveurs nomades se trouvent dans une situation critique vu que leurs cheptels ont été réduits ces dernières années. La cause principale est la non-disponibilité des terres de parcours et la remise en cause progressive de la vaine pâture. Pour remédier à leurs difficultés économiques, ces éleveurs sont contraints de trouver d'autres sources de revenus en gardant les moutons d'autres agriculteurs en contrepartie d'une somme d'argent ou de l'autorisation de laisser pâturer leur bétail sur leurs terres. Les plus aisés d'entre eux ont recours à la location des terres.

### **Une vision à moyen terme du paysage agraire de la région du Bas Cheliff**

A moyen terme, les exploitants les plus riches vont accumuler du capital et continuer à se développer. En intégrant progressivement l'élevage bovin laitier et ovin dans leur système de production, ils auront de plus en plus besoin de ressources fourragères dès qu'ils auront épuisé les leurs. Une volonté croissante d'acquérir des terres sera manifeste et ce au détriment des agriculteurs en difficulté. Étant donné que la plupart des terres dans la zone d'étude appartiennent à l'état, et que le rachat et la vente sont interdits, l'acquisition de terres se fait soit par location ou par fermage. C'est ainsi qu'on assiste à l'agrandissement des exploitations riches et à l'élimination des exploitations à faibles revenus. Finalement, les écarts déjà existants aujourd'hui vont s'accroître dans un avenir proche.

L'investissement croissant et l'orientation des exploitations riches vers l'élevage laitier vont augmenter la demande en fourrage. Petit à petit d'autres exploitations vont s'orienter vers la production de fourrage et la reconversion vers la céréaliculture fourragère pour les exploitations céréalières ce qui aura des diverses conséquences prévisibles.

Tout d'abord, on peut penser que la demande en eau va augmenter. Si le réseau public ne parvient pas à satisfaire cette demande, on assistera à la prolifération de forages illicites. D'autre part, la surexploitation probable du sol, liée à une spécialisation progressive pour rentabiliser au plus vite, entraînera une destruction de la stabilité structurale du sol. Enfin, le recours à l'irrigation au goutte à goutte n'est pas sans conséquence. Le lessivage des sols, fonction assurée jusque-là par l'irrigation par séguia, ne se fait plus, d'où le risque d'une accumulation des sels dans le sol.

Pour conclure, on peut dire que le devenir de l'exploitation agricole familiale dans cette région, en particulier et en Algérie d'une manière générale, est plus que jamais posé. L'État algérien est appelé durant les années à venir à prendre des positions claires quant à l'orientation qu'il veut donner à l'agriculture. La question du foncier est la première à régler avant toute autre intervention ou aide, car c'est la politique du *wait and see* qui a caractérisé jusqu'à présent la politique foncière.

Deux choix sont à la portée des pouvoirs publics. Le premier qui semble le plus judicieux, consiste à opter pour une agriculture familiale en gardant le statut public des terres et en engageant une nouvelle distribution de ces dernières. Cette réforme devra se faire dans la continuité de celle de 1987 de façon à redonner la terre à ceux qui la travaillent. Cependant, une meilleure accessibilité des agriculteurs aux différents moyens de production conditionne la réussite de cette réforme. Le deuxième choix est celui qui consiste à accompagner cette individualisation de gestion par une privatisation juridique avec tous les risques de spéculations foncières et d'urbanisation sur les terres agricoles que cela implique.